



**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2017 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NO 68-2011 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

L'adoption du règlement numéro 02-2017, modifiant le règlement no. 68-2011, concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalités, a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	7 mars 2017
Adoption du règlement :	11 avril 2017
Avis public d'entrée en vigueur :	12 avril 2017

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 12 avril-2017.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Sylvie Gosselin", is written over a horizontal line.

Sylvie Gosselin, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 12 avril 2017.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 12 avril 2017.

A second handwritten signature in blue ink, identical to the one above, is written over a horizontal line.

Sylvie Gosselin, MBA - Directrice générale et secrétaire-trésorière

Affichage - Bureau municipal : 165 rang Michaudville, Saint-Barnabé-Sud | Centre multifonctionnel : 233 rang de Michaudville, Saint-Barnabé-Sud | Site internet